

**EDITION DU VENDREDI 14 juin 2024**

RUBRIQUE :

## **INSTITUTIONS, TERRITOIRE ET SPORT**

---

**Commune d'Ollon**

**Abrogation du plan d'extension cantonal n° 231 du 13 décembre 1974**

**Abrogation du plan d'extension cantonal n° 195 du 8 février 1963**

**Avis d'enquête**

---

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC ; BLV 700.11), le Département des institutions, du territoire et du sport soumet à l'enquête publique :

- Abrogation du plan d'extension cantonal n° 231 du 13 décembre 1974
- Abrogation du plan d'extension cantonal n° 195 du 8 février 1963

et met simultanément en consultation publique:

- le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT.

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au service technique de la commune d'Ollon (Bâtiment administratif, Place du Cotterd 1, 1867 Ollon) et à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne),

**du 17 juin au 15 juillet 2024**

inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Les pièces sont également disponibles à l'adresse [www.vd.ch/dgtl](http://www.vd.ch/dgtl) sous la rubrique Actualités.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête au service technique de la commune d'Ollon (Bâtiment administratif, Place du Cotterd 1, 1867 Ollon) ou adressées par pli recommandé directement à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

Direction générale du territoire et du logement

